

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Beat Jans
Chef du Département de justice et police
DFJP
Bundesgasse 1
Palais fédéral ouest
3003 Berne

Réf. : 24_COU_3160

Lausanne, le 19 juin 2024

Consultation fédérale

Reprise et mise en œuvre du règlement (UE) 2022/1190 modifiant le règlement (UE) 2018/1862 en ce qui concerne l'introduction dans le système d'information Schengen (SIS) de signalements pour information concernant des ressortissants de pays tiers dans l'intérêt de l'Union

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie de l'avoir associé à la consultation citée, qui a retenu toute son attention.

Le Gouvernement vaudois salue cette évolution positive de la coopération policière internationale, qui va dans le sens de plus de précision et de professionnalisme dans les échanges entre Etats.

Ce projet n'appelle par ailleurs aucune remarque de détail. Sur le plan technique, il importera de mentionner correctement, dans le signalement, les mesures à prendre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER.



Christelle Luisier Brodard



Michel Staffoni

Copies

- OAE
- Polcant